

SICAV SECURITY*Société d'Investissement à Capital Variable**Exercice du 01-01-2009 au 31-12-2009*

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30-09-2009**

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2009 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV SECURITY est employé, à la date du 30-09-2009 à raison de 33,60% dans des liquidités et quasi liquidités ce qui est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de l'observation précitée, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-2009, tels qu'annexés au présent avis.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 04 novembre 2009

**SICAV SECURITY
BILAN ARRETE au 30-09-2009
(exprimé en dinar Tunisien)**

		30/09/2009	30/09/2008	31/12/2008
ACTIF				
AC1 - Portefeuille titres		751 937	790 167	707 592
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	424 362	402 618	359 626
Obligations et valeurs assimilées	3.2	327 575	387 549	347 966
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		379 850	283 865	372 906
Placements monétaires	3.4	336 477	276 805	367 263
Disponibilités		43 373	7 060	5 643
Total Actif		1 131 787	1 074 032	1 080 498
PASSIF				
PA1 - Opérateurs créditeurs		1 095	1 053	1 052
PA2 - Autres créditeurs divers		289	261	253
Total Passif		1 384	1 314	1 305
ACTIF NET				
CP1 - Capital	3.6	1 106 161	1 045 227	1 045 579
CP2 - Sommes distribuables		24 242	27 491	33 614
Sommes distribuables des exercices antérieurs		30	74	77
Sommes distribuables de l'exercice		24 212	27 417	33 537
Actif Net		1 130 403	1 072 718	1 079 193
Total Passif et Actif Net		1 131 787	1 074 032	1 080 498

SICAV SECURITY
 ETAT DE RESULTAT
 Période du 01-07-2009 au 30-09-2009
 (exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-07-09 au 30-09-09	Période du 01-01-09 au 30-09-09	Période du 01-07-08 au 30-09-08	Période du 01-01-08 au 30-09-08	Exercice clos le 31/12/08
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	4 619	26 798	4 570	24 972	29 826
Dividendes		0	13 365	0	13 363	13 363
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 619	13 433	4 570	11 609	16 463
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	2 815	9 797	3 945	14 341	17 704
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 434	36 595	8 515	39 313	47 530
CH1 - Charges de gestion des placements	3.7	-3 331	-9 804	-3 235	-9 534	-12 676
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		4 103	26 791	5 280	29 779	34 854
CH2 - Autres charges	3.8	-401	-1 033	-295	-900	-1 187
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 702	25 758	4 985	28 879	33 667
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-1 200	-1 546	-1 805	-1 461	-129
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 502	24 212	3 180	27 418	33 537
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 200	1 546	1 805	1 461	129
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		21 551	83 094	56 434	93 937	50 945
Frais de négociation		-217	-321	0	1	-1
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		49 105	57 584	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		74 141	166 115	61 419	122 816	84 610

SICAV SECURITY
 ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
 Période du 01-07-2009 au 30-09-2009
 (exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-07- 09 au 30-09- 09	Période du 01-01-09 au 30-09-09	Période du 01-07- 08 au 30-09- 08	Période du 01-01- 08 au 30-09- 08	Exercice clos le 31-12-08
AN1 -	<i>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</i>				
	74 141	166 115	61 419	122 817	84 611
	3 702	25 758	4 985	28 879	33 667
	21 551	83 094	56 434	93 938	50 945
	49 105	57 584	0	0	0
	-217	-321	0	1	-1
AN2 -	<i>Distribution de dividendes</i>				
	0	-33 445	0	-30 117	-30 117
AN3 -	<i>Transactions sur le capital</i>				
	-59 168	-81 459	-74 415	-82 481	-37 802
	<i>a / Souscriptions</i>	159 708	169 108	139 753	285 738
	Capital	147 624	156 385	129 134	266 725
	Régularisation des sommes non distribuables	8 885	9 341	7 245	11 035
	Régularisation des sommes distribuables	3 199	3 382	3 374	7 978
	<i>b / Rachats</i>	-218 876	-250 567	-214 168	-368 219
	Capital	-200 627	-229 996	-196 561	-342 030
	Régularisation des sommes non distribuables	-13 849	-15 504	-12 423	-15 905
	Régularisation des sommes distribuables	-4 400	-5 067	-5 184	-10 284
	Droits de sorties				
	<i>Variation de l'actif net</i>	14 973	51 211	-12 996	10 219
AN4 -	<i>Actif net</i>				
	Début de période	1 115 430	1 079 193	1 085 715	1 062 501
	Fin de période	1 130 403	1 130 403	1 072 719	1 079 193
AN5 -	<i>Nombre d'actions</i>				
	Début de période	79 325	80 920	83 023	83 662
	Fin de période	75 223	75 223	77 554	80 920
	<i>Valeur liquidative</i>	15,027	15,027	13,832	13,832
AN6 -	<i>Taux de rendement (%)</i>				
	27,24%	21,11%	22,90%	15,75%	7,93%

SICAV SECURITY

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2009

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2009 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-09-2009 un montant de 424 362 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2009	% de l'actif net
<i>Premier marché</i>	15 190	99 413	266 131	23,54%
ADWYA	5 494	12 736	47 798	4,23%
BT	900	21 603	84 482	7,47%
MAGASIN GENERAL	616	21 757	61 994	5,48%
SFBT	4 040	28 877	48 068	4,25%
TPR	4 140	14 439	23 788	2,10%
<i>Second marché</i>	530	16 195	107 730	9,53%
MONOPRIX	530	16 195	107 730	9,53%
<i>Titres OPCVM</i>	489	51 401	50 501	4,47%
CAP OBLIG SICAV	489	51 401	50 501	4,47%
Total	16 209	167 009	424 362	37,54%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-09-2009 un montant de 327 575 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2009	% de l'actif net
AIL 2008	1 000	80 000	80 011	7,08%
ATL2006/1	500	40 000	40 616	3,59%
BIAT 2002	500	10 000	10 364	0,92%
CIL 2002/3	500	10 000	10 302	0,91%
CIL 2008/1	500	40 000	40 188	3,56%
TL 2007-1	400	32 000	33 268	2,94%
TUNISIE LEASING 2005-1	1 000	40 000	42 074	3,72%
UIB 2009/1	500	50 000	50 487	4,47%
WIFEK Leasing 2006/1	500	20 000	20 265	1,79%
TOTAL	5 400	322 000	327 575	28,98%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 4 619 TND pour la période allant du 01/07/2009 au 30/09/2009 et représentent le montant des dividendes et des intérêts courus ou échus au titre du troisième trimestre 2009. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/09 au 30/09/09	Période du 01/07/08 au 30/09/08	Exercice clos le 31/12/2008
Revenus des actions (dividendes)	0	0	13 363
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 619	4 570	16 463
Total	4 619	4 570	29 826

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/09/2009 à 336 477 TND et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2009	% de l'actif net
Placement à terme	335	335 000	336 477	29,77%
Total	335	335 000	336 477	29,77%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 815 TND pour la période allant du 01/07/2009 au 30/09/2009 et représentent le montant des intérêts courus ou échus au titre du troisième trimestre 2009 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/09 au 30/09/09	Période du 01/07/08 au 30/09/08	Exercice clos le 31/12/2008
Revenus des bons de trésor	0	1 058	7 721
Revenus des autres placements	2 815	2 887	9 983
Total	2 815	3 945	17 704

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 14 973 TND et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	12 472
Variation de la part Revenu	2 501
Variation de l'Actif Net	14 973

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2009 se détaillent ainsi :

<i>Capital au 01/07/2009</i>	Montant:	1 024 969
	Nombre de titres:	79 325
	Nombre d'actionnaires :	109
<i>Souscriptions réalisées</i>	Montant:	147 624
	Nombre de titres émis:	11 425
	Nombre d'actionnaires nouveaux :	4
<i>Rachats effectués</i>	Montant:	-200 627
	Nombre de titres rachetés:	15 527
	Nombre d'actionnaires sortant:	22
<i>Capital au 30/09/2009</i>	Montant:	971 967 *
	Nombre de titres:	75 223
	Nombre d'actionnaires :	91

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/07/2009. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2009 au 30/09/2009). Ainsi la valeur du capital en fin de période peut être déterminée comme suit:

<i>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</i>	971 967
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	83 094
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	57 584
Frais de négociation	-321
Régularisation des sommes non distribuables de la période	-6 163
<i>Capital au 30/09/2009</i>	1 106 161

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par SICAV SECURITY. Le montant des charges de gestion de placements pour la période allant du 01/07/2009 au 30/09/2009 est de 3 331 TND.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que la charge TCL. Le détail des autres charges pour la période allant du 01/07/2009 au 30/09/2009 se présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Période du 01/07/09 au 30/09/09</i>	<i>Période du 01/07/08 au 30/09/08</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2008</i>
Redevance CMF	283	274	1 074
Impôts & Taxes	118	21	113
Total	401	295	1 187